

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Secrétaire d'Etat à la Défense
et aux Anciens Combattants*

Paris, le 26 FEV. 2009
N° CAB/09/3385
DEF/CAB/SDBC/BSQC/TL
PM/09/1171c

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire part de vos préoccupations concernant la pérennité du service départemental de la Loire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), engagée par le Président de la République en juillet 2007, le premier conseil de modernisation des politiques publiques a décidé, le 12 décembre 2007, la rationalisation de l'administration au service des anciens combattants.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), est pérennisé et renforcé puisqu'il reprend en partie les missions de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) et de ses directions déconcentrées et s'installe comme l'interface unique du monde combattant au niveau central et territorial. Il devient ainsi l'opérateur unique et préserve son maillage départemental si utile à la qualité et à la proximité du service rendu aux anciens combattants.

Pour aider l'ONAC à aborder cette délicate phase de transition dans de bonnes conditions, sa subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2009, a été portée à plus de 40 M€, ce qui représente une augmentation de 3,45 % par rapport à celle inscrite dans le budget de 2008. Par ailleurs, ses crédits d'action sociale ont été abondés de 500 000 €, pour atteindre un montant de plus de 19 M€.

S'agissant du service départemental de la Loire, je vous précise qu'il n'est absolument pas envisagé de supprimer ce service qui fait partie intégrante du futur maillage départemental de l'ONAC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs

*et
amicaux*



Jean-Marie BOCKEL

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
11 rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE